

Organisation : Call Event's :

Parcours sportif :

Boucle de 14km et d'un dénivelé positif de 312 m au départ des allées de Clermont l'Hérault, et passant par les Bories ainsi que le Camping Club Lac du Salagou.

Circulation véhicules ouverte.

Départ : Samedi 04 Juin 2022, départs 15h

Tarifs:

Parcours Sportif : 30€ avec ravitaillements + de multiples récompenses pour l'ensemble des participants.

Pour s'inscrire :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés mais il faut :

- S'acquitter du montant de la participation demandée.
- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Ou pour les mineurs :

- le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois."

- L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site call-events.fr

Les inscriptions par internet seront closes le 23 mai 2022 à 23h59.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'organisateur se réserve la possibilité de clore les inscriptions avant cette date ; dans ce cas un préavis sera indiqué sur le site internet de Call Event's dans la rubrique « Accueil »

Les personnes en situation de handicap désirant participer à la course sont priées de contacter l'organisateur.

Assurances

Responsabilité civile Call Event's N° : 62098800

Il est rappelé aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer

Dossards :

Retraits des dossards et tee-shirts :

- Le Samedi 4 Juin 2022 au village départ sur les allées Roger Salengro

Catégories :

- Parcours Sportif : inscription tout public

Matériel obligatoire :

- Le Parcours sportif : épingles à nourrice pour dossard, réserve d'eau d'au moins 300 ml, barres énergétiques et gels conseillés.

Chronométrage :

Pour le parcours sportif :

Zone protégée et déchets de course :

Le RISC se déroule en Ville et dans des zones boisées et espaces naturels.

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement). Tout coureur surpris en train de jeter un gel ou autre déchet en course se verra immédiatement exclu du classement et de la course.

Récompenses :

Remise des récompenses :

Elle aura lieu le samedi à 18h au village départ. Seront récompensés seulement les personnes présentes au moment de la cérémonie de remise des récompenses.

COVID 19, protocoles et pass sanitaires (sauf changement de réglementation sanitaire d'ici à) :

Le pass sanitaire n'est plus obligatoire cependant du gel hydroalcoolique sera à votre disposition aux ravitaillements ainsi que sur les allées de Clermont l'Hérault.

Contrôle anti dopage

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

Le délégué fédéral désigne les escortes mises à disposition de la personne chargée du contrôle, ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232- 55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti-dopage dans les 72 h. Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France."

Sécurité et droit d'images :

Un dispositif de secours est mis en place et coordonné par l'organisateur et la police municipale.

Sur le temps de l'évènement, les secours sont assurés par l'association de secourisme Aqualove.

Les coureurs et leurs ayants droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers

l'organisateur en cas d'accident. Le parcours sportif bénéficie d'une assurance souscrite.

Tout coureur décidant de quitter la course sans rejoindre l'arrivée le fait de son plein gré.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable et n'est pas tenue de contrôler si les coureurs inscrits ont bien tous pris le départ et franchi la ligne d'arrivée.

L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

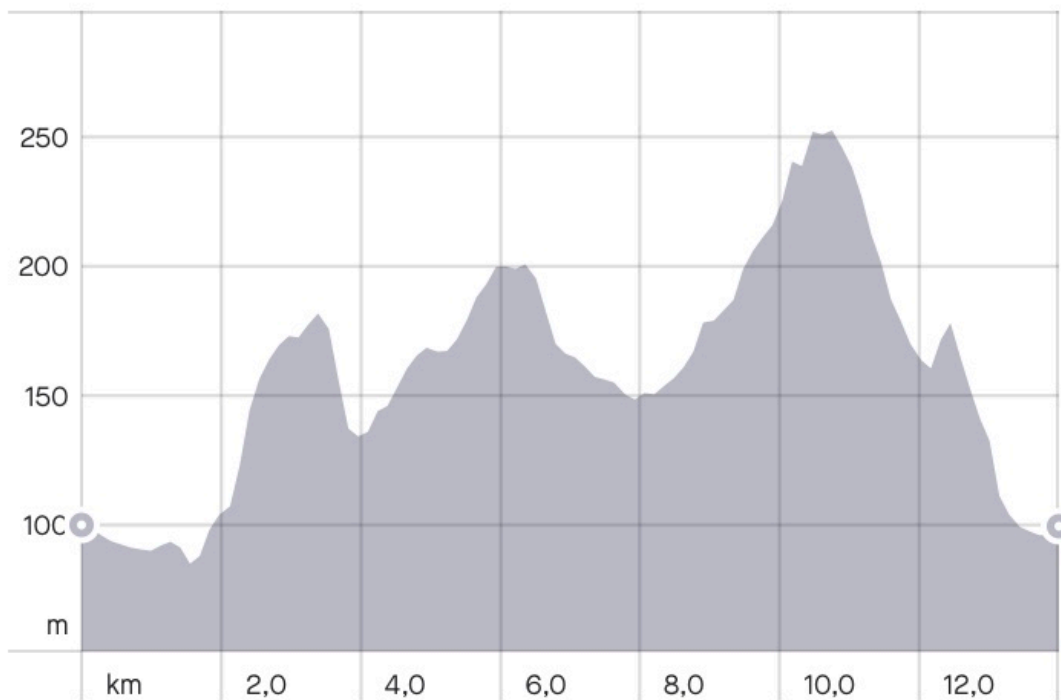
L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assister à toute personne en difficultés et avertir l'organisation. Les services de secours et médicaux de l'épreuve peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. La sécurité routière est assurée par les signaleurs et les services de l'ordre. Certaines zones du parcours peuvent se faire sur route ouverte à la circulation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de Call Event's ainsi que les réseaux sociaux de la Ville.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et à la promotion de l'évènement. Conformément à la Loi « informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en vous s'adressant à l'organisateur. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données vous concernant.
Tout coureur s'engageant sur notre course doit avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter

Parcours + Dénivelé

Altitude



Dénivelé positif

308 m

Altitude max

255 m

